

Dossier de presse

Convention entre le Département du Doubs et le FIPHFP

Reconduction de la convention
entre le Département du Doubs
et le Fonds pour l'insertion des personnes
handicapées dans la Fonction publique
(FIPHFP)



Doubs
le Département



- <https://www.doubs.fr>
- <https://www.facebook.com/cddoubs>
- <https://twitter.com/doubscd25>
- <https://www.instagram.com/doubscd25>
- <https://www.youtube.com/user/videoscg25>

Communiqué de presse

Le Département du Doubs renouvelle son engagement auprès du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) pour l'inclusion des personnels en situation de handicap, pour les trois prochaines années. Convention 2023 – 2025.

Le Département du Doubs a souhaité en 2022 renouveler son engagement auprès du FIPHFP pour les trois prochaines années et s'est inscrit dès début 2022 dans une démarche d'élaboration d'un nouveau projet de convention incluant un diagnostic et un plan d'action. Ce projet est l'un des axes du Pacte social* du Département du Doubs voté en Assemblée départementale le 26 septembre 2022.

Porté par le CHSCT, il a ensuite été validé par un comité local du FIPHFP le 3 janvier dernier. Lors de l'Assemblée départementale des 16 et 17 janvier derniers, les élus ont voté à l'unanimité le renouvellement de la convention avec le FIPHFP.

Christine Bouquin, présidente du Département du Doubs, et **Marine Neuville**, directrice du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) **signent ce jeudi 13 avril 2023 la convention 2023 – 2025.**

L'ENVELOPPE 2023-2025 :

Une nouvelle enveloppe de plus de 300 000 euros a été allouée au Département pour la période 2023-2025, avec pour objectifs :

- **le développement d'actions pour recruter et insérer des personnes en situation de handicap ;**
- **l'accompagnement d'agents dans leur projet de reconversion et reclassement ;**
- **l'amélioration et le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap ;**
- **un travail de sensibilisation et d'information sur la thématique du handicap au travail.**

Une politique du Département qui s'inscrit dans une vision plus large, celle de faire évoluer le regard de la société sur le handicap et de mieux accompagner les personnes en situation de handicap.

LES OBJECTIFS :

- **mobiliser en interne,**
- **lutter contre les stéréotypes,**
- **sensibiliser les services pour favoriser l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap au sein de la collectivité.**

LES ACTIONS DEPUIS 2019 :

Depuis 2019, grâce aux financements alloués au Département, de nombreuses actions ont été mises en œuvre via la Direction des ressources humaines et le service santé et sécurité au travail :

- recrutement d'un ergonome pour aménager les postes de travail ;
- attention particulière portée aux candidatures d'agents en situation de handicap ;
- accompagnement plus important pour les agents en situation de handicap ou présentant une problématique de santé ;
- revalorisation des chèques emploi service à hauteur de 600 euros pour les agents bénéficiant de l'obligation d'emploi, etc.

Ces différentes mesures permettent à la collectivité d'atteindre un taux d'emploi des personnes en situation de handicap égal à 6,77 % (le taux légal est de 6 %), soit près de 150 personnes en emploi

Le FIPHFP, au service des employeurs publics

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi et de formation des personnes en situation de handicap dans les trois versants de la Fonction publique (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux, universités...).

Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre de partenariats nationaux, notamment dans le champ de l'accessibilité.

Depuis sa création, le taux d'emploi est passé de 3,74 % en 2006 à 5,45 % en 2022.

Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marine Neuville.

L'établissement est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la Fonction publique de l'État, de la Fonction publique territoriale, de la Fonction publique hospitalière et du budget (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

www.fiphfp.fr

***Le Pacte social du Département du Doubs**

Chef de file de l'action sociale et médico-sociale, le Département du Doubs, qui avait déjà pris des mesures fortes, s'est engagé de nouveau à travers le Pacte social, pour les renforcer.

Voté en septembre 2022, le Pacte social comprend plusieurs mesures :

- permettant aux opérateurs sociaux et médico-sociaux du Département de mieux accompagner les publics,
- en faveur du pouvoir d'achat des familles,
- et à destination des agents départementaux dans le cadre d'un dialogue social construit et pluriannuel.

Parmi ces mesures destinées aux agents départementaux, figurent l'intégration, le développement des compétences et le maintien dans l'emploi, avec notamment l'accueil des personnes en situation de handicap, avec trois objectifs : l'intégration, le maintien dans l'emploi et le recours au secteur adapté et protégé.

Contacts presse



Département du Doubs

Hélène Wokowski-Pierre
helene.wokowski-pierre@doubs.fr
03 81 25 80 84

Mathilde Buttefey
mathilde-buttefey@doubs.fr
03 81 25 83 12



FIPHP

Fanny Auverny
fauverny@image7.fr
06 07 18 59 42